

Zurich: un projet néfaste balayé

Le souverain zurichois a refusé dimanche dernier par une écrasante majorité (161704 non, 56241 oui) le projet démesuré du canton de Zurich d'ériger pour plus de 18 millions de francs une clinique psychiatrique pour enfants et jeunes. Ce centre, qui était prévu aux abords de l'asile psychiatrique pour adultes du Burghölzli, aurait hébergé les jeunes malades jusqu'à l'âge de vingt ans.

Sur un principe, partisans et adversaires du projet psychiatrique étaient en parfait accord : il est indispensable d'aider les jeunes qui ont de graves problèmes psychiques, et ce d'une manière différente de celle appliquée présentement. Par contre, les avis divergeaient diamétralement sur la façon de réaliser cette aide directe.

Si l'on en croyait les partisans de la clinique psychiatrique (parmi lesquels les radicaux et les démocrates-chrétiens), aucun mode de traitement ne passait à côté de la réalisation de cet énorme projet. Le projet, argumentaient-ils en faisant

fi du progrès réalisé durant ces dix dernières années dans le domaine de la psychiatrie infantile, comblerait une lacune, d'autant plus que la clinique aurait été intégrée dans le cycle des études de médecine. D'autre part, les thérapies et diagnostics auraient été exploités afin d'en améliorer les applications. Par ailleurs, ils faisaient valoir l'argument de la nécessité de cette clinique, s'appuyant sur l'avis favorable des psychiatres du canton (au législatif cantonal, le projet avait recueilli 90 voix contre 29).

Or, les spécialistes en psychiatrie précisent depuis un certain nombre d'années déjà que le traitement en clinique pèse lourd sur l'équilibre mental d'un jeune (et surtout d'un enfant), et qu'en outre, un séjour en clinique aggrave plutôt le cas qu'il ne l'améliore.

Les adversaires de la clinique étaient également d'avis que celle-ci satisfairait essentiellement les aspirations technocratiques de centralisation, qu'en outre ses divers objectifs auraient été tellement variés qu'elle n'aurait pu être bénéfique

ni pour l'un ni pour l'autre des différents groupes de patients : psychotiques, névrotiques, agressifs ou suicidaires.

Enfin, les circonstances d'une éventuelle guérison ne sont pas avantageuses dans une clinique centralisée, où le malade se retrouve hors du contexte social dans lequel il évolue d'habitude.

Dans cette situation, il était logique que les adversaires accordent une préférence aux petites unités psychiatriques réparties dans le canton. Mais le statu quo est nettement insuffisant : il n'y a de loin pas assez de place pour traiter les jeunes patients. Le vote négatif du week-end dernier permet d'envisager un développement de ces institutions; c'est cette solution que l'Etat zurichois devra sérieusement prendre en considération. Notons encore que les deux principaux promoteurs du projet psychiatrique, les professeurs Heinz Stefan Herzka et Robert Jules Corboz, n'avaient plus pris position dans cette affaire depuis des mois et n'avaient plus accordé aucune interview.

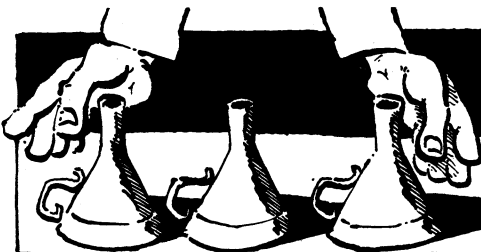
Claude Henri Reusser

GENEVE : REGLEMENT DE COMPTES

Le nouvel organigramme des Institutions universitaires de psychiatrie de Genève (IUP) est mis en oeuvre dès aujourd'hui 1er octobre pour l'essentiel, soit l'organisation intra et extra-hospitalière des trois secteurs - Jonction, Pâquis, Eaux-Vives - de psychiatrie adulte. L'accent étant mis sur les soins ambulatoires, le Centre psycho-social universitaire (CPSU) qui les avait en charge ne disparaît, en tant qu'appellation distincte et autonome de fait, que pour mieux investir l'ensemble des IUP.

Les nouveaux lieux-clefs du dispositif seront les actuels hôpitaux de jour du CPSU, à transformer en "centres de thérapies brèves" fonctionnant sept jours par semaine et 24 heures par jour, pour offrir une alternative à l'hospitalisation. Chaque secteur dispose encore de lits "en propre" à l'intérieur de la clinique de Bel-Air, mais d'ici le printemps prochain le nombre de ces lits devrait diminuer notablement (de 50 à 30). On attendra, pour savoir comment la nouvelle structure modifie les pratiques si souvent dénoncées (isolement, matraquage médicamenteux, dépersonnalisation...), de voir comment les transformations architecturales et la dotation en personnel suivent les intentions proclamées de la réforme. Et encore, il n'y a pas que l'intendance !

Mais une significative polémique, ces jours, suggère que la prééminence



de l'ex-CPSU dans les IUP ne va pas sans contre-attaque des tenants d'une psychiatrie où l'hôpital garderait toute son importance comme symbole et garantie de l'ordre public. La polémique se déroule à la fois dans la presse et dans les prétoires. Elle a pour prétexte l'attitude, réputée "laxiste", du CPSU à l'égard d'un patient qui tua, cet été, sa mère et son père : fallait-il le boucler avant, n'est-ce pas ? La polémique a pour animateurs le procureur général et le Conseil de surveillance psychiatrique, dont le procureur est au demeurant membre de droit.

Le procureur est aussi membre de la Commission administrative qui gère les IUP : il s'est même opposé, dans cette instance, en septembre 1981, à la création d'une commission d'enquête sur Bel-Air, parce qu'il refusait de voir mettre en cause le patron de la clinique. Quant au Conseil de surveillance, il ne pardonne pas à la commission d'enquête de s'être passée de ses avis et conseils. Or, c'est sur la base du rapport d'enquête que furent arrêtées les grandes lignes de la restructuration consacrant, de fait, la victoire des gens du CPSU (professeur Garrone) sur ceux de Bel-Air (professeur Tissot).

Il y aurait donc, dans cette polémique, un petit côté règlement de comptes que nous ne serions pas étonnés. C'est dans la meilleure tradition de la psychiatrie genevoise, non ?

J. St.